

Ebauche de compte-rendu
Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales
(CCREOS)

Groupe de travail 2
L'entrée occidentale de la Manche et la Mer celtique (CIEM VII sauf a,d et e)

Jeudi 25 janvier 2007

15 h 00 à 18 h 30
Bilbao

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté par consensus.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

Certaines clarifications étaient nécessaires concernant les discussions au sujet de la pêche au filet maillant en eaux profondes. Aucun consensus n'avait été trouvé à ce propos à la dernière réunion du groupe de travail. Il a été convenu que les Etats membres et les organisations individuelles feraient leur propre représentation auprès de la Commission et/ou du Comité exécutif du CCR EOS étant donné que le groupe de travail 2 n'est arrivé à aucun accord.

Suite à ces clarifications, le compte-rendu a été adopté.

Examen du Conseil de décembre

Il y a eu une discussion assez large sur les résultats du Conseil de la pêche de décembre. Dans l'ensemble, les membres du groupe de travail 2 sont satisfaits des niveaux de TAC de la baudroie, du merlu et de la cardine. On a également reconnu que la déclaration de la Commission sur la transition du programme de reconstitution des stocks de merlu vers un plan de gestion à long terme en raison de l'amélioration du stock était une avancée positive.

Une certaine déception a été exprimée au niveau de la Commission et du Conseil sur la question de la pêche au filet maillant en eaux profondes. La réglementation a été établie de façon médiocre et les filets n'ont été autorisés qu'à une profondeur de 600 m, et non 800 m comme cela semblait se justifier scientifiquement. D'autres préoccupations concernant des aspects techniques de la réglementation, par exemple, les questions du marquage et la configuration des engins de pêche, n'avaient pas pris en compte les aspects pratiques et la sécurité du travail dans ce type d'engins.

Le cabillaud de la Mer celtique a soulevé des questions de préoccupation majeure. Il y a eu une réduction du TAC qui a posé problème à certains Etats membres. Il n'a été noté aucune extension du régime des jours en mer pour la Mer celtique en 2007, ce qui était positif.

Cependant, la Commission a déclaré que la Mer celtique ferait partie de l'étude de reconstitution des stocks de cabillaud en 2007 ; il est clair que l'intention de la Commission est d'étendre le contrôle des efforts à la Mer celtique en 2008.

A suivi un débat assez large et il a été convenu que cette question importante devait être traitée dès que possible. Il a été convenu que le groupe de travail 2 devait s'engager rapidement auprès des scientifiques et de la Commission pour élaborer des propositions qui pourraient former une demande de poids pour éviter des mesures inutiles et draconiennes imposées depuis Bruxelles. Il a été convenu qu'un petit groupe de réflexion serait établi pour faire avancer cette question et établir une position du groupe de travail 2 avant le colloque sur le cabillaud qui doit se tenir à Edimbourg les 8 et 9 mars.

Une référence particulière doit être faite à l'incertitude de l'évaluation, la mesure existante déjà prise par l'industrie ainsi qu'une évaluation complète, la zone de gestion plus large (CIEM VIIb-k et VII et non seulement VIIfg) et les implications pour le contrôle des efforts des pêches très mixtes de la Mer celtique.

Il a été convenu que la formation du groupe de réflexion refléterait celle du groupe d'origine sur le cabillaud de la Mer celtique qui a proposé la "Fermeture Trevoise" existante. Il a été convenu que la réunion se tiendrait à Londres le 6 février et serait ouverte à ceux qui souhaiteraient y contribuer. Le lieu devait être confirmé par le secrétariat.

Présentation du projet de gestion à long terme

Le groupe de travail 2 a reçu une présentation de la part de Steve Mackinson du CEFAS (Centre pour l'environnement, la pêche et l'aquaculture au Royaume-Uni). Un exemplaire est joint à titre d'information. Il y avait une question particulièrement sensible et de nombreuses opinions et préoccupations ont été exprimées.

Le groupe de travail 2 a reconnu l'importance de cette question, cependant des préoccupations ont été exprimées sur la compatibilité des pêches mixtes et des rendements équilibrés maximum, ainsi que sur la définition exacte d'un plan de gestion à long terme.

Steve Mackinson a expliqué que les plans de gestion à long terme permettaient de regarder vers l'avenir en espérant maintenir la santé des stocks et des pêches qui en dépendent, en essayant de réconcilier les besoins des pêches avec la viabilité à long terme de l'écosystème.

Il a été expliqué que le travail présenté était simplement une première étape et impliquait principalement la collecte et l'organisation de données afin de permettre des analyses supplémentaires sur la façon d'avancer.

De graves préoccupations ont été soulevées par les représentants espagnols qui pensent que le projet devrait englober les données de tous les Etats

membres de tous leurs établissements de l'industrie de la pêche et scientifiques.

Les préoccupations soulevées par les représentants espagnols ont été prises très au sérieux et il a été reconnu que sans une transparence complète et un respect mutuel, cette question ne pouvait pas être correctement traitée par le CCR EOS.

Il est clair que l'intention était d'être ouvert à toutes les parties intéressées et que cela avait seulement été lancé au Royaume-Uni car le DEFRA (ministère de l'environnement, des aliments et des affaires rurales) avait rendu des fonds disponibles, mais que c'était complètement ouvert et qu'il était essentiel que tous les Etats membres soient impliqués.

Le représentant du DEFRA a accepté de contacter d'autres administrations des Etats membres pour les impliquer dans le processus.

Le groupe de travail 2 a accepté que ce projet soit appuyé et mis en place par toutes les parties intéressées.

Etude de fermetures proposées conformément à la directive sur l'habitat

Le groupe de travail 2 a noté le document présenté par la Commission (ci-joint pour information) ainsi que la demande de réponse avant fin février 2007 sur les fermetures.

Le groupe de travail 2 a pensé que le document n'était pas bien présenté et manquait de clarté. Il a été convenu que la Commission devait laisser plus de temps pour étudier ce document et que des clarifications et explications étaient nécessaires.

Les objectifs n'étaient pas clairs pour le groupe de travail 2. Les questions concernant l'extraction de pétrole et de gaz ont été soulevées, ainsi que l'importance économique et sociale des régions de pêche identifiées dans les propositions. Il a également été noté que tout nouveau règlement de la Commission devait être associé à une évaluation des impacts et il a été convenu que ceci serait demandé à la Commission.

Il a été convenu que la Commission serait obligée d'assister à la prochaine réunion du groupe de travail 2 pour aborder cette question.

Mesures de gestion pour la pêche au filet maillant en eaux profondes

Une fois encore, une certaine déception a été exprimée au niveau de la Commission et du Conseil sur la question de la pêche au filet maillant en eaux profondes. La réglementation a été établie de façon médiocre et les filets n'ont été autorisés qu'à une profondeur de 600 m, et non 800 m comme cela semblait se justifier scientifiquement. D'autres préoccupations concernant des aspects techniques de la réglementation, par exemple, les questions du marquage et la configuration des engins de pêche, n'avaient pas pris en compte les aspects pratiques et la sécurité du travail dans ce type d'engins.

Il a été convenu qu'il fallait d'autres essais complets à bord des navires commerciaux utilisant des filets à des profondeurs d'eau entre 600 m et 800 m afin d'établir les faits dans ces pêches, sans égard particulier aux pertes de prises accessoires et d'engins. On pense que ceci permettrait l'établissement de mesures de gestion appropriées. Il a été convenu que les essais devaient être indépendants et internationaux pour permettre une transparence totale avec un protocole accepté et un délai prévu. Le résultat des essais ne pourrait pas être écarté. Le groupe de travail 2 pense que le Comité exécutif du CCR EOS devrait donner la priorité à cet élément lors de sa prochaine réunion.

Discussion des questions de contrôle pour la Mer celtique

Le groupe de travail 2 a reçu et noté une présentation de la nouvelle Agence de contrôle européenne (présentation ci-jointe pour information).

Introduction du projet Invest In Fish SW

Le groupe de travail 2 a assisté à une présentation de Heather Squires (chef de projet) de Invest In Fish South West (Royaume-Uni) en introduction au projet. Les membres du groupe de travail ont noté l'évolution du projet avec intérêt (présentation ci-jointe pour information).

Projet IMAGE

Le secrétariat a informé le groupe de travail 2 que le projet IMAGE avait demandé qu'un représentant du CCR EOS assiste à certaines de leurs réunions. Les membres ont pensé que le projet tel que présenté était trop abstrait et exigeait plus d'informations (document ci-joint pour information).

Affaires autres

Rien à signaler.

Paul Trebilcock
Février 2007